



Montréal physiquement active

Consultation publique de la
***Commission permanente sur la culture,
le patrimoine et les sports***

Si le citoyen est au cœur de la cité,
si la cité existe pour le citoyen,
l'implication du citoyen est essentielle.
Claire L'Heureux-Dubé
Ex-juge de la Cour suprême du Canada

Présenté le 22 janvier 2013

Table des matières :

Introduction	Page 3
Présentation de la Commission Sportive Montréal-Concordia	Page 5
Un peu d'histoire et d'espoir	Page 6
Appuis et références	Page 9
De l'écoute, de la connaissance, du leadership, du partenariat, de la cohésion ... et de l'innovation	Page 11
Trois priorités pour rendre Montréal, physiquement active	Page 12
Mais où sommes-nous et où notre milieu veut-il aller ?	Page 16
Et le rôle de la Commission sportive Montréal-Concordia dans tout ça !	Page 18
Conclusion	Page 21
Références	Page 22

Introduction

En premier lieu, nous aimerions souligner l'initiative de la Ville à amener cette réflexion qui marque, nous l'espérons, un virage essentiel à la qualité de vie des citoyens de Montréal. Nous vous remercions de nous donner l'occasion de partager le point de vue qui anime nos actions depuis de 40 ans.

D'entrée de jeu, nous avons été surpris de l'approche axée sur les activités ludiques et de pratique libre, majoritairement retenue, et utilisée pour rédiger la documentation distribuée lors des consultations sur *Montréal physiquement active* et ce, en dépit de toutes les ressources et expertises du milieu dans le domaine de l'activité physique et du sport présentes dans le milieu montréalais. Aucune de ces forces vives n'ont été mises à profit afin de présenter une approche d'activités plus structurées et encadrées comme faisant partie d'un plan de match pour les interventions à venir. Nous croyons qu'un Montréal, physiquement actif, doit inclure l'ensemble des activités physiques et sportives dont le monde associatif.

« Il a été maintes fois affirmé que la municipalité constitue le premier corps public de référence en matière de loisir et de sport ». La Ville n'est pas la seule à pouvoir faciliter la pratique de l'activité physique parmi la population. Une multitude de centres de loisir, d'organisations, de clubs et d'associations régionales sportives interviennent au quotidien et offrent des occasions de loisir, de sport et d'activité physique variées, de qualité, accessibles, sécuritaires et réparties équitablement sur le territoire, de manière à encourager la pratique régulière d'activités de loisir et de sport.

Cette offre de service en sport et en loisir, c'est d'abord une prise en charge citoyenne qui se traduit par une volonté d'agir au quotidien en organisant, en structurant et en animant, au fil des saisons, des activités de loisir, des programmes de sport et d'activité physique sur le terrain. La mise en commun d'objectifs comme celui de faire bouger les montréalais doit nous inciter à collaborer avec tous les intervenants du milieu. Une plus grande mobilisation en matière de loisirs, d'activités physiques et de sports augmentent le sentiment d'appartenance à la communauté et amènent les citoyens à une plus grande solidarité et à un développement plus cohérent.

Nul besoin de rappeler que le sport est un ensemble d'exercices physiques qui se pratiquent, sous forme de jeux individuels ou collectifs, pouvant donner lieu à des compétitions. Fréquemment confondu avec l'activité physique, le sport est « une activité physique qui comporte des situations de compétitions structurées et déterminées par des règles ». Mais il est aussi, à l'ère où l'on accorde autant d'importance aux réseaux sociaux, un fascinant réseau social qui, dès le plus jeune âge, intègre ses individus dans une société vivante, active et dynamique qui les guideront, au fil de leur vie, dans leurs relations avec les autres dans nos communautés.

Du jeune qui s'adonne, par la récréation et l'initiation, dans des clubs sportifs et des comités de loisirs de proximité, qui développent le goût et la passion pour un sport ou une activité physique, jusqu'à l'athlète qui vise l'excellence, il est crucial que chaque citoyen ait une place au sein de la structure sportive de notre Ville. Sans privilégier l'un au détriment de l'autre, nous voulons faire en sorte que chacun puisse exprimer son plein potentiel à la mesure de son talent, de ses capacités et de ses propres objectifs. La possibilité, pour les participants, d'avoir accès à un parcours structuré constitue à la fois la condition et la conséquence d'une intervention cohérente et efficace. Plus jeunes nos citoyens développeront le goût à l'activité physique, plus grandes seront les chances qu'ils intègrent à leur mode de vie des habitudes de pratique qui prendront des formes différentes avec l'âge mais aussi avec l'environnement social dans lequel ils évolueront.

Présentation de la Commission Sportive Montréal-Concordia

Fondée en 1973, la Commission sportive Montréal-Concordia (CSMC) est reconnue par la Ville de Montréal, depuis 1981, comme organisme de regroupement des associations de régie sportive à Montréal. La CSMC est supportée financièrement par la Ville de Montréal pour gérer un centre administratif pour lequel une trentaine d'organismes locaux et régionaux utilisent ses services techniques et professionnels en sport. Elle reçoit aussi des crédits de Sport & Loisir de l'île de Montréal (SLIM), organisme qui assure la concertation et qui redistribue des subventions aux organismes bénéficiant de programmes nationaux du Gouvernement du Québec, en matière de sport et loisir, comme, par exemple, le programme des Jeux du Québec.

Le Conseil d'administration de la CSMC est composé de 11 personnes, provenant de ses membres associatifs et affinitaires. En plus de voir au fonctionnement de l'organisme, il s'assure de la représentation et de la défense des intérêts de ses membres auprès de diverses instances. Il s'assure de la formation, supporte la vie démocratique et voit à la reconnaissance des actions autant des organismes que des individus engagés au quotidien tant à titre d'entraîneurs, que d'officiels ou d'administrateurs.

Le territoire pour lequel elle assure ses services regroupe plus d'un million de citoyens, qui sont répartis dans neuf arrondissements. Ces associations regroupent plus de 50 000 membres dans des dizaines de clubs sportifs.

Organisant, au Chalet du Mont-Royal, la Soirée des Lauréats montréalais depuis 27 ans, cet événement reconnaît l'excellence de nos organisations et de ses forces vives dans 15 catégories, stimulant et encourageant l'engagement de citoyens et citoyennes qui sont des leaders de leurs communautés.

Organisateur pour l'ensemble de l'île de Montréal des Jeux de Montréal, un héritage des Jeux Olympiques de Montréal, ce sont plus de 15 000 jeunes, sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, qui se préparent à participer à cette première compétition. Plus de 5 000 jeunes participent à la finale qui se déroule dans plus d'une douzaine de sites de compétitions.

Nombre d'entre eux auront la chance de poursuivre cette aventure sportive en se préparant en vue des qualifications qui les mèneront à représenter la CSMC aux Finales des Jeux du Québec. Toute l'équipe de la délégation de la Commission se mobilise afin de faire en sorte que cette étape dans la vie de nos jeunes athlètes soit porteuse d'une motivation croissante.

Un peu d'histoire et d'espoir

L'histoire ne témoigne pas toujours de résultats probants des efforts du milieu à se mobiliser, se concerter, à construire et à produire des rapports et des recommandations. Plusieurs de nos bénévoles, qui ont donné une bonne partie de leur vie à des associations et des organisations à Montréal, témoignent du fait qu'une fois encore, ils vont se pencher sur une autre façon de dire, pour ne pas dire « redire », ce qu'il doit être fait pour rendre *Montréal physiquement active*. Mais, encore une fois, avec le feu sacré de l'engagement dans leur communauté, ils se prêteront au jeu car l'enjeu est primordial, il reflète ce qu'ils ont toujours défendu et ont espoir que l'ensemble du milieu sera écouté et soutenu afin de faire une différence pour l'avenir. Que l'action du **Je**, individuel, puisse changer les choses et apporte au **Nous** collectif un vent nouveau pour nos communautés. Mais, pour y arriver, il est toujours bon de se rappeler d'où l'on vient !

En avril 2001, la Commission sportive Montréal-Concordia déposait un mémoire au Comité de transition de Montréal, suite à l'adoption de la ***Loi 170 portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale de la région de Montréal***. Elle s'appuyait sur la structure sportive évoquée dans la ***Politique du sport au Québec de 1987***, qui tient compte, non seulement des nombreux individus qui pratiquent un sport en visant l'excellence, mais aussi de ceux qui pratiquent avec d'autres intentions ludiques comme le délasserement, le divertissement, le bien-être, la santé et autres. Cette politique rappelait bien sûr que les fédérations et, bien entendu, nos associations de régie sportive, ont la responsabilité de voir à l'application de la *Loi sur la sécurité dans les sports au Québec*. On y retrouvait plusieurs recommandations toujours à propos comme, par exemple : l'importance d'avoir une vision et des politiques centralisées afin que les citoyens d'un arrondissement ne se voient pas avantagés ou désavantagés par une tarification différente pour un même service. On y parlait aussi de l'importance d'une politique centralisée pour assurer l'harmonie dans l'accessibilité aux équipements sportifs pour les intervenants locaux et régionaux, des sujets toujours d'actualité.

On se rappellera qu'en septembre 1995, la diffusion, par le Ministère des Affaires municipales, du document « *Le développement du loisir, du sport et de l'activité physique : vers un partenariat renouvelé* » avait provoqué le dépôt de 700 mémoires où près de 500 personnes avaient été entendues dans les consultations à travers toutes les régions du Québec. Suivi par un forum national en mars 1996, celui-ci a amené le Ministre à s'engager à produire un nouveau cadre d'intervention qui tiendrait compte des recommandations des organismes. Un comité consultatif déposait son rapport en mai 1996 en vue de la tenue d'un colloque national en juin 1996. Ce nouveau cadre a dicté nos actions à plus d'un égard et nous aimerions attirer votre attention sur de brefs extraits qui affirment que « ***la municipalité constitue le premier corps public de référence en matière de loisir et de sport*** » et qu'elle représente « ***... le pouvoir de décision le plus près de la population, elle est la mieux placée pour reconnaître ses besoins et le plus en mesure de prendre les moyens pour les satisfaire.*** ». On y retrouve aussi « ***qu'en soutenant administrativement et financièrement les organismes de loisir et les clubs sportifs, la municipalité aide ceux et celles qui entreprennent un cheminement vers l'accomplissement personnel et le dépassement de soi.*** ».

Dans ce cadre, le Gouvernement reconnaît aussi le monde associatif comme « **un modèle d'intervention efficace qui respecte le choix de la population** ». « **Grâce au bénévolat, le milieu associatif constitue sans contredit un levier majeur pour le développement du loisir et du sport** ».

Pour revenir plus près de nous, en 2003, l'administration municipale procédait à une consultation sur la mise en place d'une politique montréalaise du sport et du loisir auprès des directions des arrondissements et des autres services municipaux. Les résultats ont entraîné la publication, en octobre 2003, de l'avant-projet de la **Politique montréalaise du sport et du loisir**.

Ce dernier document fut au cœur des débats du **Forum de consultation des partenaires** tenu les 30, 31 octobre et 1^{er} novembre 2003, un événement auquel la CSMC a participé et qui a réuni plus de 300 passionnés de sport et de loisir publics. Les travaux du Forum, les commentaires recueillis et les consensus observés ont conduit l'équipe de travail à proposer un véritable projet de politique. Suite à de nombreuses discussions, un **consensus unanime** a permis d'accepter l'ensemble des recommandations de ces rencontres. Cela représentait un cadre commun de valeurs, d'engagements et de priorités permettant de répondre efficacement aux attentes de la population et des intervenants de la scène sportive amateur montréalaise. Un document faisant état de ces délibérations a été produit et a été présenté au comité exécutif de la Ville **qui l'a accepté, elle aussi, à l'unanimité**. Cette démarche a été suivie par la présentation d'un plan triennal de mise en œuvre de la politique montréalaise du sport et du loisir.

Les travaux du **Chantier des sports et loisirs** se sont déroulés dans le contexte d'une importante réforme institutionnelle, celle de la transformation des villes de banlieue en arrondissement et de la décentralisation des services de proximité. Le contexte politique de l'époque n'étant pas favorable à la prise en charge de décision et d'engagement formel au niveau des budgets requis, de l'ensemble de ces recommandations, bien qu'elles fassent état d'un fort consensus unanime de la communauté sportive montréalaise, peu d'actions ont pu voir le jour depuis. Bien que l'appareil administratif fut mobilisé, la volonté politique des élus n'était pas à ce rendez-vous.

Certains éléments issus de cette politique montréalaise du sport et du loisir ont été repris par l'administration municipale, dans un document distribué à compter du 25 octobre 2010 et s'intitulant : **Déclaration sur le sport régional**. Encore une fois, on y va de nombreux vœux pieux mais on n'y trouve aucun engagement formel, ni aucun engagement financier s'y rattachant.

Le 31 octobre dernier, la Première Ministre, Madame Pauline Marois, dans son discours inaugural liant éducation et santé, annonçait son intention de moderniser la **Politique nationale du sport et du loisir**, avec la volonté d'en faire une des pierres d'assise de notre système d'éducation, du CPE à l'université, et de l'étendre jusque dans les CHSLD. Elle terminait en mentionnant « *Pourquoi ne pas nous donner l'objectif que, d'ici 10 ans, la population québécoise devienne une des nations les plus en forme du monde ? Voilà un défi à notre mesure.* »

Parce que nous croyons en l'avenir et que nous espérons que les mémoires déposés dans le cadre de *Montréal, physiquement active* s'inscriront dans une démarche porteuse et encore plus large de notre société, nous souhaitons que, collectivement, nous puissions trouver des solutions. Si le Québec se donne un objectif de 10 ans, nous sommes à la croisée des chemins pour y contribuer.

Appuis et références

En préambule, il nous apparaît important de rappeler quelques documents sur lesquels nous appuyons nos souhaits et nos engagements.

Cadre de référence en activité physique et en sport

L'Association québécoise du loisir municipal propose trois principes pour guider l'offre de service en loisir public :

- Le citoyen est et doit être l'acteur principal de son loisir;
- La maîtrise d'œuvre en loisir doit être confiée au niveau le plus près du citoyen, c'est-à-dire à sa communauté locale;
- La qualité de vie du citoyen repose sur une mise en commun de toutes les ressources dont peut disposer la communauté.

Le développement d'une culture de la vie active doit se faire en accord avec ces principes directeurs et doit faire référence à certains éléments de base qui viendraient soutenir la mise en place et la pratique d'un cadre de vie actif pour les montréalais. Le sport et le loisir publics visent à développer la santé, la qualité de vie, le sentiment d'appartenance, la socialisation, la participation citoyenne et l'intégration sociale. En offrant une gamme d'expériences de sport et de loisir variées, accessibles, sécuritaires, de qualité, répartis équitablement sur le territoire de Montréal et adaptées aux attentes et aux besoins des montréalais et montréalaises, elle contribue à atténuer les problèmes sociaux et de santé que sont l'excès de poids, l'obésité, la malnutrition ainsi que l'inactivité des jeunes. Le sport et l'activité physique offrent à nos jeunes des alternatives plausibles aux drogues, à la violence, aux méfaits publics et autres maux trop présents dans notre société.

Ensemble pour un Québec dynamique et en santé

Un exemple d'une démarche de concertation sans précédent.

En juillet 2012, quatre grands partenaires que sont Sports Québec, le Conseil Québécois du loisir, les Regroupements des unités régionales des loisirs et l'Association québécoise du loisir municipal produisaient un important manifeste. Ces quatre associations se sont entendues sur des définitions, des valeurs et des principes directeurs, sur les assises politiques et juridiques qui fondent le droit au loisir, les bienfaits du loisir et du sport, et une série d'enjeux communs. Plusieurs de ces enjeux sont ainsi identifiés en lien avec les défis sociaux des prochaines années. Les tendances démographiques, comme le vieillissement de la population et la croissance du taux d'immigration, ou encore les orientations sociopolitiques qui tendent vers un renforcement de la démocratie sociale faisant appel à la capacité des milieux à se renouveler par le biais de l'implication citoyenne et l'implantation d'un mode de vie physiquement actif, font que le loisir et le sport sont fortement interpellés.

La déclaration de Québec : Le loisir essentiel au développement des communautés

A l'occasion du Congrès mondial du loisir, tenu à Québec en octobre 2008, par l'Organisation mondiale du loisir, les participants à ce 10^e congrès, venus de 70 pays et des cinq continents, ont adopté une déclaration sur l'importance du temps libre à travers une pluralité d'activités sociales, culturelles, sportives, touristiques et de plein air, et comme une expérience dont la personne est l'acteur principal. On y retrouve la Déclaration générale suivante :

« Le loisir exerce un rôle essentiel en développement des communautés : il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribue au développement des liens sociaux et du capital social, et constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique. »

À cette déclaration s'ajoute six engagements :

Considérant que le loisir contribue au développement des communautés sous certaines conditions, les participants s'engagent, selon leur capacité propre, à :

- Soutenir et développer l'engagement volontaire des citoyens dans leurs communautés;
- Soutenir et développer les organisations et les associations en loisir;
- Accroître l'accessibilité, la diversité, la créativité et la sécurité des expériences de loisir;
- Assurer le caractère démocratique et la gouvernance participative de la mise en œuvre du loisir;
- Respecter les cultures et les mœurs des communautés et des collectivités locales;
- Diffuser la présente Déclaration.

À l'occasion de la 13^e Conférence annuelle du loisir municipal, tenue à Montréal en octobre 2012, Madame Manon Barbe, responsable du sport et du loisir au Comité exécutif, annonçait officiellement l'appui de la Ville de Montréal à la déclaration de Québec, en mentionnant que celle-ci préconise de soutenir les associations et les organisations qui font la promotion des activités de sports et de loisirs.

En reconnaissant les loisirs, le sport et le plein air comme levier important de la qualité de vie et du dynamisme de sa communauté, la Ville choisit de les mettre au cœur de ses priorités et de leur accorder une place privilégiée au cours des prochaines années. Le succès de cette démarche repose sur le partage d'une même vision et sur la volonté ferme de travailler de concert avec les individus, les organismes et les partenaires à la base même de l'organisation des activités de loisir, de sport et de plein air à Montréal. Le soutien municipal, dans tous les aspects, est assurément indispensable.

De l'écoute, de la connaissance, du leadership, du partenariat, de la cohésion... et de l'innovation

Lors des années 1990, ce fut le ralentissement économique, et le Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal a opté pour le passage au partenariat, ce qui a eu pour effet de transférer la majorité de la programmation de l'offre de service aux montréalais, de même que la responsabilité de l'organisation en transférant une partie des budgets vers ses organismes partenaires.

Malheureusement, c'est la structure sportive qui a fait les frais de cet exercice administratif et principalement à l'égard de l'accessibilité. Les budgets ont été transférés aux organismes communautaires qui gèrent maintenant des installations municipales et l'offre de loisir. Cependant, les sommes affectées à la pratique sportive d'autrefois n'ont presque pas été transférées à des organismes sportifs (soit les clubs, soit les associations régionales), et ce qui se faisait auparavant sous l'égide de la ville avec des ressources adéquates, s'est retrouvé dans une situation plus délicate sans ressource humaine suffisante, sans indexation des budgets alloués aux associations régionales, avec un accès limité aux équipements sportifs.

Le partenariat est l'une des pierres angulaires de cette démarche. L'offre publique de services en matière de sport et d'activité physique est une responsabilité partagée. La qualité de l'offre de services et de l'environnement de la pratique de l'activité physique et du sport repose sur la coordination des ressources, des expertises et des connaissances s'appuyant sur des normes et des exigences de plus en plus élevées.

C'est également dans un cadre local que les athlètes et les entraîneurs s'initient, développent leurs habiletés, vivent leurs premières compétitions et progressent vers l'excellence ou encore que des adultes s'impliquent comme dirigeants de clubs. L'offre municipale de services en sport constitue le lieu privilégié d'expression permettant, pour certains, l'amorce d'une carrière; pour d'autres, l'éveil d'une passion ou une sphère d'accomplissement.

Trois priorités pour rendre Montréal, physiquement active

L'accessibilité

L'accessibilité demeure l'enjeu déterminant qui fait la différence dans le choix des citoyens. Il existe actuellement un *Cadre de référence pour l'analyse de l'accessibilité en loisir*, fruit d'un partenariat entre l'Alliance de recherche universités – Communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) et le Conseil Québécois du loisir, produit en vue d'éclairer la prise de décisions des partenaires d'un milieu ou d'un territoire relativement aux divers modes d'intervention que sont leurs **politiques**, la **gestion**, l'**animation**, la **tarification** et la **communication**.

Ces décisions visent, à leur tour, à rendre les activités plus accessibles en regard des différents objets de l'accessibilité, soit la situation géographique, les services offerts, l'information diffusée, les activités programmées ou les équipements et aménagements offerts.

Pour faciliter l'accès à la pratique sportive, il est nécessaire que Montréal:

- favorise, en matière d'initiation et de récréation, une offre de proximité adaptée aux clientèles et en fonction de la disponibilité des ressources;
- établisse des stratégies d'accueil et de diversification des disciplines en fonction des besoins, des goûts et des tendances de la population, en tenant compte du rayonnement;
- valorise les athlètes de haut niveau, afin de renforcer leur rôle de modèles et de promoteurs de l'activité physique locale et supra-locale;
- tienne compte de la diversité culturelle comme un atout particulier. La Ville de Montréal compte une grande proportion de personnes nées à l'étranger au sein de sa population. Participer à des activités de loisir, de sport et de plein air, c'est avoir les pieds bien ancrés dans le milieu local, mais c'est aussi garder l'esprit ouvert aux idées et aux tendances venues de tous les coins de la planète.

Il va sans dire que l'accessibilité, c'est aussi des installations de qualité et sécuritaires, à proximité des milieux de vie qui assurent un environnement de pratique universellement accessible, polyvalent et convivial. C'est aussi des infrastructures sportives qui favorisent l'autonomie régionale lorsque des citoyens veulent poursuivre leur cheminement, et c'est, dans certain cas, l'accès à des sites privés accessibles à des fins publiques suite à une entente partenariale. Montréal doit donc :

- aménager des infrastructures sportives qui tiennent compte des spécificités de la pratique libre et des étapes de la découverte à la pratique de haut niveau, et qui puissent accueillir des événements d'envergure;
- favoriser l'accessibilité aux infrastructures disponibles sur le territoire;
- favoriser la polyvalence et la complémentarité des lieux de pratique sur l'ensemble du territoire;

- maintenir et renouveler les ententes avec les établissements scolaires pour rendre leurs infrastructures accessibles à la population;
- proposer et saisir les occasions de partenariat visant l'amélioration des conditions de pratique;
- privilégier l'implantation d'équipements et d'infrastructures polyvalentes de qualité permettant une diversification de l'utilisation, tout en préservant la vocation première.

Mais tant d'efforts pour rendre accessible des activités à sa population ne pourraient qu'être inutiles si notre capacité de rejoindre nos diverses clientèles n'est pas adéquate. À l'ère des communications où nous sommes, et à celle qui nous est encore difficile d'imaginer, il est nécessaire que Montréal ne néglige aucun moyen pour rejoindre ses citoyens. Montréal doit:

- utiliser des moyens diversifiés pour intensifier la promotion des services et des programmes offerts par ses partenaires et être attentif aux bons outils de communication qui rejoignent les diverses clientèles;
- développer un axe de communication avec les entreprises privées afin de favoriser l'émergence de partenariats;
- soutenir l'intégration de nouveaux outils favorisant la diffusion de l'information mais aussi l'inscription aux activités, et utiliser les renseignements générés pour adapter ses offres futures;
- profiter des événements comme les fêtes de quartier, les festivals, les tournois et les compétitions amateurs et professionnelles pour en faire des outils de rayonnement et d'animation des milieux;
- S'assurer que les politiques tiennent compte de la capacité de payer de la population, plus particulièrement celle plus vulnérable;
- Avoir un service corporatif fort avec des arrondissements forts, viser une plus grande simplification et une vision commune.

L'animation des lieux de pratique

Les lieux de pratiques structurés ou ceux plus ouverts comme, par exemple, les parcs, les voies de transport actif ou autres espaces publics, gagnent en valeur lorsque les citoyens peuvent compter sur une présence humaine, organisée et intégrée à un réseau, pour les orienter. Ces ressources locales peuvent porter un message commun et clair qui encourage la pratique, qui favorise les échanges sociaux et qui, ultimement, stimule l'intérêt. Ils sont des animateurs de vie, qui connaissent bien leur milieu et qui sont en mesure de diriger, au besoin, les citoyens vers des services sportifs ou d'activités physiques de proximité dispensés par la Ville ou ses partenaires.

Dans certains cas, ils pourraient favoriser la participation lors de périodes laissées volontairement libres aux citoyens sur des plateaux sportifs comme des terrains de soccer, des terrains de basketball ou encore sur des patinoires extérieures. D'ailleurs une recherche sur les effets socio-identitaires, réalisée dans le quartier Montréal-Nord, confirme l'importance de l'animation sur la fréquentation de nouveaux équipements à accès libre tels que les patinoires extérieures financées par la *Fondation des Canadiens pour l'enfance*.

La Ville doit donc investir dans le développement de ressources humaines proactives, des espaces de pratique, tant dans son réseau d'infrastructures sportives que dans ses espaces publics, accessibles et propices à l'activité physique. Les associations régionales et leurs clubs sportifs sont intéressés à jouer un rôle actif en ce sens et la CSMC peut en assurer la coordination.

La mobilisation des forces vives

Le partenariat incarne bien davantage qu'un modèle de gestion permettant une optimisation des ressources : il devient l'expression d'une culture sportive qui émerge du milieu. Il suscite le développement de réflexes orientés d'abord vers les objectifs communs poursuivis par l'ensemble des acteurs, en tenant compte des rôles, des ressources et des aspirations de chacun. Dans un esprit de concordance et d'harmonisation de l'offre de services, nous souhaitons que tous les intervenants, ainsi que nos partenaires du secteur privé, collaborent étroitement avec les organismes sportifs issus du milieu *municipal, privé et scolaire*. Pour ce faire, il est nécessaire que la Ville de Montréal reprenne en main son leadership et mette en place des mesures afin :

- d'évaluer, sur une base régulière, les attentes, les besoins et l'appréciation des organismes du milieu et des partenaires (éducation, santé et services sociaux) en matière de loisir, de sport et de plein air ;
- de reconnaître l'importance et la valeur des partenaires, soutenir leurs actions et assurer, avec leur complicité, une offre de services diversifiée, accessible et de qualité.

La maximisation des forces vives du milieu constitue la meilleure garantie d'un développement harmonieux, cohérent et pertinent. Cette étape passe par la reconnaissance des rôles car, pour favoriser et soutenir la pratique sportive en fonction des quatre composantes que sont *l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence*, il faut viser la continuité de services plutôt que le fonctionnement en parallèle ou en silo.

Il faut donc que l'administration municipale :

- favorise la mobilisation et le développement des ressources humaines, organisationnelles et matérielles dans un contexte privilégiant le cheminement dans la pratique sportive et l'expression de l'excellence;
- se serve du projet de candidature des Jeux du Québec 2016 pour faire un plan de développement concerté avec les forces vives par discipline (augmentation de la participation et de la performance) et les installations dès 2013;
- se serve des 40 ans des Jeux Olympiques de 1976 et du 375^e anniversaire de Montréal en 2017.

Pour y arriver, il faut :

- maintenir et multiplier les gestes de reconnaissance pour l'apport des bénévoles dans le milieu associatif actif;
- soutenir l'encadrement, la formation et l'épanouissement des bénévoles dans le but d'enrichir la qualité de leurs interventions;
- s'assurer d'avoir des installations de qualité et un aménagement favorable à la pratique d'activités physiques favorisant un accès accru à un plus grand nombre possible de citoyens et ce, en tenant compte de la croissance de nouveaux développements urbains.

Pour mobiliser, connaître et offrir des services adéquats, Montréal doit :

- utiliser des moyens de communication actuels et modernes pour rejoindre la population dans sa quête du savoir afin de bien identifier ses besoins, ses goûts et les tendances de la population pour identifier les barrières, les contraintes et les obstacles à la pratique régulière de l'activité physique. Elle doit aussi obtenir son appréciation de ses activités de loisir, de sport et de plein air dans sa communauté;

Pour assurer une offre pertinente répondant aux besoins, aux goûts et aux aspirations de la population, elle doit :

- Maintenir et partager, avec les divers partenaires des milieux associatif, éducatif, privé et public, une sensibilité à l'égard du profil de la population, afin d'assurer et maintenir une offre de services adaptée à sa réalité, tout en favorisant les continuums du développement de la pratique sportive;
- Identifier et intégrer, dans les programmes offerts, les facteurs facilitant l'accessibilité à la pratique : horaire, tarification, transport, format de pratique et autres outils facilitant la relation;
- Reconnaître et diffuser les initiatives d'individus, de groupes ou d'organisations qui offrent à la communauté des occasions de pratique;
- Soutenir l'émergence de nouvelles pratiques d'activité physique chez les citoyens et demeurer à l'affût des nouvelles tendances chez les citoyens, en particulier chez les jeunes, en vue d'ajuster les services et activités offerts;
- organiser ou soutenir l'organisation de grands événements mobilisateurs qui encouragent la pratique de l'activité physique;

Mais où sommes-nous et où notre milieu veut-il aller ?

Nous croyons que le succès de *Montréal, physiquement active* passe par une ville qui sait ce qu'elle veut, par des partenaires qui connaissent leur capacité, mais aussi les moyens dont ils disposent, par des bénévoles engagés à tous les niveaux et qui reçoivent un support équivalent aux attentes et à la vision que leur ville veut atteindre.

Nous croyons donc qu'à la base de tout engagement, la Ville doit, à partir de ses plans directeurs en sports et loisirs, à partir des constats et des consensus obtenus lors du Forum de consultation des partenaires en 2003 qui visait la mise en œuvre d'une *Politique montréalaise du sport et du loisir*, mettre à jour un portrait exact du monde sportif montréalais, une actualisation de l'information, et ce, à tous les niveaux d'intervention. Elle doit réaliser un **Plan de développement intégré pour le loisir, le sport, le plein air et l'activité physique** qui servira l'ensemble des intervenants, qui alimentera le discours politique, qui permettra la préparation du programme triennal d'immobilisation, qui servira de base à l'obtention de grands rassemblements et d'événements sportifs de tous niveaux comme, par exemple, la Finale des Jeux du Québec de 2016. Nous sommes d'avis que des investissements majeurs sont nécessaires, que des renseignements pertinents sont actuellement disponibles et que des messages et gestes significatifs mobiliseraient les forces du milieu.

La création de ce plan permettrait de définir nos forces et nos faiblesses, sans être exclusif, et devrait être soutenu par :

- une mise à jour de la situation;
- l'identification des forces et des faiblesses du milieu;
- l'identification des opportunités et des contraintes;
- le constat des structures d'encadrement et des clubs sportifs;
- l'état des partenariats et de la concertation montréalaise; (scolaire-privé-entreprise)
- l'identification des ressources actuelles et celles requises;
- l'apport des événements sportifs internationaux;
- l'établissement des bases d'une politique montréalaise du sport et de l'activité physique;

Montréal a toujours été un leader mondial sur le plan sportif, elle doit devenir un leader en matière d'activité physique pour sa population.

Sommes-nous si différents ?

Depuis 2002, bénéficiant du Sommet montréalais sur la culture, nos homologues du monde culturel montréalais ont vu leurs budgets provenant des services municipaux augmenter de plus de 40 millions de dollars par année. Durant la même période, les budgets des services municipaux alloués aux différents organismes sportifs sont restés stagnants et l'augmentation des coûts de la vie en a même provoqué un recul. En novembre dernier, lors d'une grand-messe, plus de 900 acteurs de premier plan du milieu culturel se sont réunis à la Tohu.

À cette occasion, les discours des ministres, et même de la Première Ministre, ont donné le ton à l'ensemble des intervenants culturels montréalais où tout le monde s'est félicité d'être croyant et de croire, dans ce cas-ci, à la marque Montréal, métropole culturelle. La Première Ministre, Madame Pauline Marois, a profité de l'événement pour annoncer le renouvellement de l'entente triennale de développement culturel entre le Gouvernement et la Ville de Montréal. Près de 100 millions \$ sur trois ans... !

Il est intéressant de comparer leur démarche avec la situation des intervenants du milieu sportif. Nous pensons que les organismes sportifs sont aussi une force vive pour Montréal et que ce n'est que grâce à ce genre de manifestation que le domaine sportif montréalais pourra mettre en valeur ses forces mais aussi comprendre collectivement sa vulnérabilité. On se doit de mettre en lumière l'importance du sport et de la pratique d'activités physiques dans le développement de saines habitudes de vie et de la mise en place d'une population physiquement active. Nous devons affirmer haut et fort cet état de fait, le sport doit revendiquer la place qui lui revient au sein de notre société. Nous devons ensemble, tous les intervenants sportifs, s'approprier le portrait réel de la situation du sport et de l'activité physique sur le territoire montréalais et travailler collectivement sur les objectifs communs que les constats nous auront dictés.

Pour ce faire, il serait nécessaire de convoquer un rassemblement majeur de tous les intervenants sportifs. Ce rassemblement permettrait de dévoiler le contenu d'un *Plan de développement intégré*, de favoriser des collaborations, d'outiller tous les niveaux politiques sur les enjeux et sur les préoccupations de leurs citoyens.

L'atteinte de ces objectifs passe par la création d'un comité de sages qui guidera Montréal dans une remise en valeur de ses ressources humaines, physiques et partenariales. Ce comité devrait être composé de représentants actifs provenant des principaux acteurs montréalais concernés et par des représentants de services municipaux.

Et le rôle de la Commission sportive Montréal-Concordia dans tout ça !

C'est grâce aux bénévoles et à la structure de concertation de la Commission sportive Montréal-Concordia entre les différents clubs sportifs et les associations régionales, que tout continue malgré tout. Le milieu continue tant bien que mal à offrir une programmation sportive aux montréalais. Tant bien que mal ! Car c'est souvent à bout de bras que nos organisations portent ces valeurs importantes.

Nos bénévoles et les divers intervenants de l'activité physique et du sport méritent respect et reconnaissance pour leur travail. C'est par des efforts communs qu'ils rendent plusieurs activités possibles. L'intervention dans ce domaine, surtout pour les activités qui exigent un encadrement, est largement tributaire des personnes qui œuvrent au sein des divers organismes, qu'elles soient chargées de la planification, de la gestion, de la réalisation ou de l'encadrement des programmes et des activités. Le rôle joué sur le territoire par les bénévoles, les entraîneurs, les officiels, les professionnels et les gestionnaires doit être soutenu. Soutenu pour leurs gestes mais aussi dans la mission et la coordination de leur organisme.

C'est par centaines que les montréalais s'engagent bénévolement dans les associations sportives de la Commission sportive Montréal-Concordia et ce, au profit de la communauté. Mais plusieurs organismes dépendent d'éléments clés qui, malheureusement, dans certains cas, faute de relève, se retirent et mettent en péril l'offre de service de ces organisations. Les responsabilités administratives dépassent souvent l'intérêt des bénévoles. Ils sont des gens de terrain qui aiment leur sport et les athlètes ; les tracasseries administratives éloignent un bon nombre de bénévoles. Une organisation qui bénéficie d'une permanence et qui libère ses membres de cet aspect est beaucoup plus productive.

Mobiliser la relève par l'action

Nos bénévoles ont toujours été motivés par le fait d'être utiles, d'être des agents de changement, de jouer un rôle prépondérant dans les orientations et les décisions qui apportent des aspects constructifs et positifs dans le monde sportif. En plus du quotidien qui les anime, les événements sportifs sont d'excellents outils de motivation et d'engagement des bénévoles. Que ce soit au niveau local, régional, national ou international, ces occasions dynamisent le milieu sportif tout en contribuant à l'essor de leur discipline.

À la CSMC, nous encourageons nos associations dans la quête d'événements. Nous-mêmes, en organisant les Jeux de Montréal dédiés principalement aux jeunes de 6 à 12 ans, nous provoquons cette volonté de dépassement.

Les Finales des Jeux de Montréal, qui constituent l'occasion d'une première compétition, sont aussi une bonne occasion de valider et d'encourager l'organisation d'événements sportifs. Avec ses 27 disciplines au programme, c'est autant d'organisations qui réalisent les finales lors de cette fin de semaine. Autant ces Jeux sont un succès sur le plan de l'organisation de par leur déploiement dans plus d'une dizaine de sites de compétitions, autant ils stimulent les enfants dans leur

préparation sportive en agissant sur la persévérance, les parents dans l'encouragement, la fierté et le support familial, et les bénévoles de toute l'île de Montréal dans la capacité de réaliser collectivement un événement d'envergure. Les Jeux de Montréal, c'est aussi l'occasion de découvrir d'autres aspects avec sa zone découverte qui touche l'activité physique comme la danse, les parcours d'Arbraska ou encore les défis vélos.

Pour l'une des 27 organisations sportives qui se voit confier une finale, elle devient une source de motivation pour son équipe de bénévoles qui se traduit à quelques occasions en une volonté d'organiser des événements encore plus importants comme des championnats provinciaux ou canadiens ou même des essais olympiques. Dans notre cas, il n'est donc pas rare de retrouver une mobilisation des bénévoles tous aussi dynamiques lorsque nous arrivons à la préparation de la délégation à la Finale des Jeux du Québec, et ce, même après 40 années d'existence.

Du nouveau à la CSMC et pourquoi pas la Fête des enfants

Tout comme les Jeux de Montréal sont un excellent outil de mobilisation qui favorise l'activité physique chez les jeunes et qui stimule l'engagement des parents tout en activant positivement le milieu sportif, nous croyons que la Fête des enfants pourrait devenir une excellente occasion de mobiliser les familles montréalaises dans la découverte de nouvelles activités. Créée en 1998, la Ville de Montréal avait confié, en 2007, au Parc Jean-Drapeau, la gestion pour une période de 5 ans. Au plus fort de l'événement, en 2008, ce sont plus de 300 000 visiteurs qui y participaient. La Fête des enfants, qui n'a pas eu lieu en 2012, était considérée comme la seule fête d'enfants gratuite et inclusive qui regroupe des visiteurs de tous les milieux et de toutes les origines.

Nous croyons que cet événement répond à la volonté de faire de Montréal une ville plus active. Nous croyons que la Fête des enfants est, tout comme les Jeux de Montréal, une occasion de mobiliser des organisations de tous genres qui viserait à faire bouger les familles, une occasion de mettre en valeur nos associations sportives, une occasion d'y intégrer des valeurs de saines habitudes de vie liées à l'alimentation, à une période de l'année où il est possible de mettre en valeur fruits et légumes.

Certains diront que nous nous éloignons du mandat sportif de la Commission sportive. Nous répondons : à peine, car nos forces événementielles, notre capacité de faire travailler les organismes ensemble, la mobilisation des bénévoles et notre volonté de modifier et de stimuler les jeunes par de saines habitudes de vie nous motivent grandement. De plus, l'ajout de cet événement à notre organisation augmenterait nos forces sur le plan des ressources humaines en stabilisant la CSMC et l'équipe des Jeux de Montréal. Cela permettrait de développer de nouveaux services à nos membres dans le domaine des communications et du marketing, de soutenir nos relations avec nos associations et leurs clubs en intégrant des ateliers de découvertes, et de développer des partenariats plus larges avec le milieu économique. Récemment, lors d'une conférence sur les grandes tendances dans le domaine événementiel, on attribuait un succès indéniable aux organisations multi-événementielles qui bénéficiaient de ressources plus importantes et qui s'assuraient

d'une stabilité, contrairement aux organisations mono-événementielles qui sont confrontées aux mêmes enjeux mais avec des ressources plus limitées.

Sur le plan montréalais, une telle orientation permettrait de gagner en efficacité et maximiserait l'investissement financier. Elle contribuerait au développement d'une banque encore plus importante de bénévoles sportifs polyvalents et à leur formation. Cette banque pourrait servir en vue de soutenir l'organisation et la réalisation de grands événements sportifs montréalais comme la Coupe du monde féminine de soccer de 2014 et de 2015, ou encore les Jeux mondiaux des policiers et des pompiers de 2017 et l'éventuelle Finale des Jeux du Québec à Montréal au Stade Olympique en 2016 !

Tant de projets qui allument déjà la flamme sportive des nombreux bénévoles de notre organisation et de nos membres!

Conclusion

La *Commission sportive Montréal-Concordia* reconnaît l'effort de la *Ville de Montréal* dans sa volonté que ses citoyens soient en santé par la pratique d'activités physiques. Toute l'équipe de la CSMC souhaite maintenir son partenariat et a une volonté marquée d'atteindre ce même objectif. Le contenu de notre *Planification stratégique 2011-2013* en témoigne tout comme le thème « **Choisir de bouger** ». Ce mémoire s'inscrit dans notre plan d'actions.

En résumé, pour que Montréal soit physiquement active, nous souhaitons que la Ville de Montréal s'engage à prioriser trois principes :

1. L'accessibilité;
2. L'animation des lieux de pratique;
3. La mobilisation des forces vives.

Pour ce faire, nous souhaitons que la Ville de Montréal :

1. crée un comité des sages;
2. produise un ***Plan de développement intégré pour le loisir, le sport, le plein air et l'activité physique;***
3. organise un grand rassemblement du milieu sportif montréalais;
4. réinvestisse massivement dans ses ressources humaines, physiques et partenariales.

La *Commission sportive Montréal-Concordia*, compte-tenu du partenariat avec la Ville de Montréal, est prête et s'engage à:

1. collaborer à l'élaboration d'un Plan de développement intégré pour le loisir, le sport, le plein air et l'activité physique;
2. à participer à un Comité des sages;
3. à mobiliser notre milieu en vue d'une participation à un rassemblement majeur;
4. à travailler au retour de la Fête des enfants de Montréal;
5. à être un acteur physiquement actif en vue de faire en sorte que Montréal soit aussi physiquement active.

Références

Commission sportive Montréal-Concordia

8110, boulevard Saint-Michel
Montréal, Québec
H1Z 3E2

Ont collaboré à la préparation de ce mémoire :

Monsieur Adrien Michaud, président
Monsieur Richard Blanchette, membre du conseil d'administration
Monsieur Michel Beauregard, directeur général
Monsieur Yves Collin, conseiller sportif
Madame Arlette Simard, secrétariat

Références :

- Le développement du loisir, du sport et de l'activité physique, vers un partenariat renouvelé; Gouvernement du Québec, septembre 1995
- Cadre de référence en activité physique et en sport, Association Québécoise du loisir municipal,
- La déclaration de Québec : Le loisir essentiel au développement des communautés, Organisation Mondial du Loisir, adoptée lors du Congrès mondial tenu à Québec en octobre 2008;
- Déclaration sur le sport régional, Ville de Montréal, octobre 2010;
- Planification stratégique 2011-2013, Commission sportive Montréal-Concordia, septembre 2011;
- Bulletin volume 10, numéro 6, Observatoire Québécois du loisir, 2012;
- Ensemble pour un Québec dynamique et en santé, Sport Québec, le Regroupement des unités régionales de loisir, le Conseil Québécois du loisir et l'Association Québécoise du loisir municipal, août 2012;
- Discours inaugural, Madame Pauline Marois, première ministre, Gouvernement du Québec, septembre 2012.